



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les fédérations et syndicats d'employeurs des établissements privés à but non lucratif renouvellent leur accord.

« L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté. » article 26 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne du 7 décembre 2000.

Le 1^{er} juin 2010, le secteur sanitaire, social et médico social privé non lucratif réaffirmera son engagement dans sa politique d'emploi des travailleurs handicapés en signant le renouvellement de l'Accord pour la période 2011-2015

Qui aura lieu à La Maison des Arts et Métiers, 9 bis avenue d'Iéna - 75116 Paris
à 17h


Par cet Accord, inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif affirme son attachement profond à l'application du principe de non discrimination et d'égalité de traitement, que ce soit en matière d'accès à l'emploi, de rémunération ou de formation professionnelle. Ce renouvellement permet également de poursuivre les **actions d'insertion, de professionnalisation et de maintien dans l'emploi** des travailleurs handicapés déjà engagées par les établissements.

Sont signataires :

- La Croix-Rouge française
- La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés non lucratifs (FEHAP)
- Le Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et santé (Syneas)


Et les organisations syndicales :

- Fédération Nationale des Syndicats de Services de Santé et Services Sociaux (C.F.D.T)
- Fédération Française de la Santé, de la Médecine et de l'Action Sociale (C.F.E - C.G.C)
- Fédération « C.F.T.C » Santé et Sociaux
- Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (C.G.T)
- Fédération des Services Publics et de Santé (F.O) - Fédération Nationale de l'Action Sociale (F.O)




FEHAP
FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la personne Privés non lucratifs fédère 1590 organismes gestionnaires, 3422 établissements et services adhérents, une capacité totale de 205 000 lits et places, 200 000 salariés et 2,5 millions de personnes accueillies chaque année. www.fehap.fr



syneas
une synergie d'employeurs associatifs
au service de l'action sociale et santé

Le Syneas est un syndicat d'employeurs associatifs de l'action sociale et santé. Il assure trois grandes missions : la négociation avec les partenaires sociaux, la représentation et le service aux adhérents. Il regroupe 5 000 établissements adhérents et 230 000 salariés, répartis sur toutes les régions. www.syneas.com



croix-rouge française

La Croix-Rouge française, c'est à la fois une association de 52.000 bénévoles engagés depuis plus de 140 ans sur de nombreux fronts de la lutte contre les précarités et une entreprise à but non lucratif de services dans les champs sanitaire, social, médico-social et de la formation avec 17 000 salariés dans plus de 550 établissements. www.croix-rouge.fr

Le présent Accord et les décisions du Comité Paritaire de l'Accord sont mis en œuvre par **l'Association OETH** qui assure la collecte et la gestion des contributions des établissements, la mise en œuvre des actions définies dans l'Accord et des décisions prises par le Comité Paritaire de l'Accord. L'accord de branche c'est plus de 9000 établissements et services et 440 000 salariés.

La signature sera suivie d'un cocktail.

OETH www.oeth.org

Contact : Anais Dovillez au 01 40 60 58 58 / 06 83 27 69 83 anais.dovillez@oeth.org

